

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-025

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de la CCHF 468, rue de la Couronne de Bierne 59380 BERGUES, afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose de palplanche rue Adrien Moré à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte, « route barrée », rue Adrien Moré, et ce, **du 5 au 14 février 2024.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par la CCHF.

ARTICLE 3 : Cette restriction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation règlementaire temporaire par la CCHF et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à la CCHF et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 02 février 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/02/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHENDT



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHENDT